

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 78-0519/PR/MI a été prescrite la démolition partielle d'un immeuble sis avenue 13, numéro 26, appartenant à M. Saïd Farah.

n° 78-0519/PR/MI a

Ministère  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication  
8 mai 1978

Numéro JO  
n° 10 du 22/05/1978

Date du numéro  
22 mai 1978

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

- L'immeuble sis à Djibouti, avenue 13, numéro 26, titre foncier n° 503, appartenant à M. Saïd Farah, dont l'état de délabrement risque par effondrement de compromettre la sécurité publique devra être démolé complètement.